

Réf : CA2025/31

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2025**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2025**

➡ **Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance  
du 20 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum étant atteint,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 18 avril 2025.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 20/06/2025.*

Membres présents	24
Membres représentés	11
Abstention (s)	3
Votants	32
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD



Publié le :

27 JUIN 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

27 JUIN 2025